

Crise sanitaire et cycles économiques

Le cycle économique du temps de la pandémie est le plus court depuis les années 1970 en France, mais aussi le plus ample, selon l'Association française de science économique. Reste que cette récession n'a duré vraiment que deux trimestres, contre quatre trimestres en moyenne pour les cycles économiques précédents. Avec un point très particulier de ce cycle de la crise sanitaire. En effet, au pic des infections, les économies où le poids des services (restauration, tourisme, services à la personne... comme en Espagne et en Italie) est important ont été les plus affectées, alors que les pays où l'industrie est forte (Allemagne) ont été relativement épargnés. C'est l'inverse d'une récession classique où, habituellement, l'industrie plonge et les services résistent. Mais, en cette phase de reprise, les services fonctionnent désormais bien, alors que la croissance de l'industrie se voit, elle, limitée par les difficultés d'approvisionnement et les pénuries de composants. Ainsi, le PIB de l'Allemagne reste de 1,1 point inférieur à son niveau du quatrième trimestre 2019 (*Le Monde*, le 2 novembre).

États-Unis : la « grande démission » ?

Le marché du travail aux États-Unis a longtemps été considéré comme l'un des plus dynamiques au monde en raison de son extrême flexibilité. Or, des signes de dysfonctionnement apparaissent au moment où le pays sort de la crise sanitaire. La croissance économique est bien là, les carnets de commandes se remplissent, les entreprises sont prêtes à recruter, mais des millions de salariés renoncent à se faire embaucher, tandis que des millions d'autres démissionnent à un rythme inédit. Un ressort semble s'être cassé. Par rapport à la fin de 2019, cinq millions de salariés ont disparu des statistiques. Le taux de participation, c'est-à-dire la proportion d'Américains en âge de travailler qui ont un emploi ou qui en cherchent activement un, a chuté à 61,6 % en septembre, 2 points au-dessous de son niveau d'avant la crise. Il faut remonter aux années 1970 pour trouver de tels chiffres. Même si les pénuries de main-d'œuvre existent aussi en Europe, le taux de participation y progresse. Le phénomène interpelle les pouvoirs en place d'autant plus que ce ne sont pas les offres d'emploi qui manquent. Actuellement, 10,4 millions de postes sont à pourvoir. Faute de pouvoir recruter, les entreprises peinent à répondre à la demande et n'hésitent pas à accélérer l'automatisation des tâches routinières qui sont d'ailleurs dont certaines ont été en première ligne pendant la pandémie et sont souvent les plus délaissées aujourd'hui.

Les caisses automatiques dans les magasins et les tablettes numériques dans les restaurants

se développent à grande vitesse. Près de la moitié des postes qui étaient occupés par les 5 millions de salariés qui manquent toujours à l'appel sont automatisables, selon les évaluations d'Oxford Economics. Leur disparition pourrait donc devenir définitive. Le marché du travail est d'autant plus perturbé qu'un nombre record de démissions est enregistré. En août, 4,3 millions de salariés ont quitté leur poste, selon les derniers chiffres du département du travail. Certains partent pour trouver un emploi mieux rémunéré, d'autres veulent changer de vie. 2020, des économistes commencent à parler de la « grande démission ». [Ce qui apparaît ici en creux, c'est que le marché du travail n'est pas un marché ou en tout cas pas un marché comme un autre, NDLR]

Les dysfonctionnements actuels sont dus, en partie, à des facteurs conjoncturels, mais il devient évident que la crise sanitaire a provoqué de profondes ruptures dans le rapport que les individus entretiennent avec le travail, dont certaines sont définitives. Dans une chronique publiée par le *New York Times* et intitulée : « La révolte des travailleurs américains », l'économiste estime que « sous-payés et surmenés pendant des années les salariés ont peut-être atteint leur point de rupture ». Une thèse que semble confirmer la vague inédite de grèves qui secouent actuellement le pays sous le slogan « #striketober ». La situation pose la question de la façon dont les États-Unis ont géré l'emploi pendant la crise. En laissant les entreprises licencier massivement (23 millions de chômeurs au plus fort de la crise), le pays a pris le risque de casser le lien entre salariés et employeurs. Les États européens ont fait un autre choix en recourant à des formules de chômage partiel qui ont permis de « préserver le capital humain » (Stéphane Lauer, *Le Monde*, le 26 octobre). Mais ce que l'on appelle aux États-Unis la « Grande Démission » est aussi dans tous les esprits. Après le Covid, de nombreux employés décident de changer de travail, sachant qu'ils peuvent télétravailler depuis davantage d'endroits. Dans la « tech », ils savent que les entreprises s'arrachent les talents dans le numérique. Un patron disait qu'il avait perdu 30 % de ses effectifs, le taux de *turn-over* parmi la population employée atteignant 2,9 %. Un taux un demi-point au-dessus de son niveau d'avant-pandémie, et qui a bondi bien plus rapidement que lors de la sortie de crise précédente. À l'examen, ce sont surtout les jeunes et les plus âgés qui sont sortis du marché du travail. Les premiers pour, peut-être, reprendre des études, les seconds pour partir... en retraite. Les aides aux ménages sous forme de chèques ont pu donner de l'air à ceux qui voulaient faire une pause. Les performances de la Bourse ont aussi permis à certains de gonfler leur patrimoine. Selon une étude de la Réserve fédérale de Saint-Louis (Missouri), ils sont ainsi plus de 3 millions à avoir anticipé leur départ en retraite. Car la loi de l'offre et de la demande est particulièrement élastique aux États-Unis : les employeurs peuvent licencier sans préavis leurs salariés... qui peuvent aussi les quitter d'un jour à l'autre. Pour amortir ces tensions, beaucoup de grandes chaînes ont relevé leur salaire minimum à 15 dollars de l'heure, contre parfois 10 à 12 dollars précédemment.

De quoi motiver des démissions en masse dans les métiers de services mal payés, qui connaissent des taux de démission record (6,8 % dans l'hôtellerie et l'alimentation) et une forte mobilité entre secteurs (*Les Échos*, le 26 octobre).

Cette « grande démission » pourrait être en train de se répandre dans le monde entier rapporte le *Washington Post*. Alors que 4,3 millions de travailleurs américains ont quitté leur poste au mois d'août, et qu'un nombre record de 10,3 millions d'offres d'emploi non pourvues a été atteint en septembre aux États-Unis, le nombre d'habitants des pays membres de l'OCDE ne travaillant pas et ne cherchant pas de travail a bondi lui aussi de 14 millions depuis le début de la pandémie. Les démissions concernent un large éventail de secteurs, mais « nombre [d'entre elles] touchent ceux de la vente et de l'hôtellerie », analyse Derek Thompson dans le *The Washington Post*, soit des emplois « difficiles et mal rémunérés ». En mai, aux États-Unis, on relève un nombre de départs volontaires jamais atteint depuis le début du siècle, selon le Bureau des statistiques du travail : sur cent personnes employées dans les hôtels, les restaurants, les bars et les magasins, cinq ont renoncé à leur emploi. [Un chiffre relatif néanmoins assez faible qui justifie assez mal le titre de « grande démission », mais la mode est au « grand » comme dans le « grand remplacement, NDLR]. Les personnes touchant un bas salaire ne sont pas les seules à vouloir prendre la porte. En mai, plus de 700 000 personnes appartenant à la catégorie « services professionnels et commerciaux », qui regroupe essentiellement des cols blancs, sont parties – c'est le chiffre mensuel le plus élevé de tous les temps. Dans tous les secteurs et tous les métiers, quatre salariés sur dix déclarent songer à quitter leur emploi actuel (selon des chiffres cités par Microsoft). Pourquoi cette explosion de départs ? La relation entre employés et patrons est en train de connaître un changement qui pourrait avoir des implications profondes pour l'avenir du travail [et pour la reprise d'une certaine conflictualité du travail, NDLR]. Sur toute l'échelle des revenus, les salariés ont de nouvelles raisons de dire à leur direction qu'il va falloir rendre des comptes. Les personnes ayant des petits salaires et qui avaient perçu des allocations de chômage exceptionnelles (dans le cadre du plan de relance) pendant la crise sanitaire constatent peut-être, en reprenant leur emploi, qu'elles ne sont pas assez payées. Elles tapent du poing sur la table, contraignant les restaurants et les boutiques de vêtements à augmenter les salaires pour garder leur personnel. De leur côté, les cols blancs se disent surchargés de travail ou épuisés après cette année éprouvante de pandémie et présentent de nouvelles revendications à leur direction. D'après un sondage réalisé récemment par Morning Consult pour *Bloomberg*, près de la moitié des salariés de moins de 40 ans déclarent qu'ils pourraient quitter leur emploi s'ils n'ont pas le droit de travailler chez eux au moins une partie du temps. Vu le nombre de démissions, il semble bien que ce ne soit pas du bluff. [Le développement du télétravail semble donc produire des effets pervers, NDLR]. Quant aux salariés à hauts revenus — soumis à des millions de visioconférences sur

Zoom et le dos ruiné à force d'avoir utilisé leur canapé domestique comme fauteuil de bureau —, ils ont accumulé un bon paquet d'économies en cette année de tragédie existentielle. Démissionner est pour eux une façon de célébrer la fragilité de l'existence. Ce « ressenti » s'exprimerait dans le *You only live once* ou *YOLO* (« On ne vit qu'une fois »).

« *Les États-Unis sont-ils frappés par une grève sauvage générale ?* » se demande, dans **The Guardian**, Robert Reich, ministre du Travail des États-Unis sous Bill Clinton et chroniqueur de gauche modérée : « *Les Américains ont décrété, pour ainsi dire, une grève générale nationale, jusqu'à ce qu'ils obtiennent une hausse des salaires et de meilleures conditions de travail* », juge-t-il. « *À sa façon — chaotique —, cette situation est liée aux grèves officielles qui se multiplient un peu partout dans le pays : chez les équipes de tournage de films et séries d'Hollywood, chez les ouvriers de John Deere, chez les mineurs d'Alabama, chez les salariés de Nabisco [entreprise agroalimentaire spécialisée dans les biscuits] et de Kellogg's, chez les infirmiers de Californie et chez les soignants de Buffalo [dans l'État de New York]* » poursuit-il. *[Chez Kellogs, la lutte prend la forme de revendications égalitaires sur les salaires entre anciens salariés dont le salaire est au-dessus du minimum le plus avancé en moyenne qui est de 15 \$/heure et nouveaux salariés embauchés bien en dessous, NDLR].*

Pour ceux qui pensent que cette grande désertion serait une critique du travail en acte, du point de vue global c'est plutôt un processus de vases communicants auquel on assiste puisque ce recul de près de 3 % de la population active crée un choc sur la capacité de production de l'économie que les entreprises essaient de compenser par l'allongement de la durée du travail. En effet, elle a été augmentée d'un peu plus de 30 minutes par semaine en moyenne dans le secteur privé par rapport à 2019 (+2 %) et est à son plus haut niveau depuis vingt ans. (*Le Monde*, le 2 novembre). Dit autrement, il n'y a pas ici de mouvement massif de critique du travail comme dans les années 1960-1970, mais des réactions individuelles plus que de classe à des conditions et rapports de forces modifiés par la crise sanitaire.

Automatisation et salariat

- Le déficit de main-d'œuvre a par ailleurs des effets pernicieux : il encourage la robotisation et l'automatisation des usines, ce qui peut rendre les projets industriels moins attractifs aux yeux de certains. « Beaucoup d'élus préfèrent une plateforme logistique d'Amazon qui crée 1 000 emplois qu'une usine qui va en créer quelques dizaines ». Plutôt que de chercher à obliger les travailleurs à accepter à tout prix les emplois délaissés, en réduisant les allocations chômage par exemple, il vaudrait bien mieux profiter de cette crise pour

revaloriser, au double sens du terme, les emplois concernés nous propose en journal « éclairé » (*Le Monde*, 31 octobre).

Cette automatisation concerne aussi les services ; une tendance déjà présente avant la crise sanitaire, comme on pouvait le voir par exemple dans les supermarchés ou à différents guichets de services, mais une tendance renforcée depuis la sortie de crise sanitaire. Ainsi Auchan-minute et Amazon-Go expérimentent en France des magasins sans personnel de caisse. En Bretagne, le projet SNCF 2023 prévoit plus aucun guichet et contrôle. Les voyageurs sont renvoyés à leurs smartphones et aux bornes automatiques. Selon l'agence européenne, les banques ont vu disparaître plus de deux mille agences. Par ailleurs, la stratégie nationale Action publique 2022 prévoit la dématérialisation de 100 % des tâches administratives d'ici un an (*Libération*, le 4 novembre). Résultat, presque impossible d'obtenir aujourd'hui un rendez-vous sauf pour les cas extrêmes qui se trouvent de fait stigmatisés même si des structures d'aide sont créées. [C'est une tendance lourde à la suppression de toute médiation dans laquelle le rapport à l'État et à ce qu'il représente de collectif se dissout. La relation de service s'effectue sans relations¹. C'est comme si le mouvement des Gilets jaunes n'avait pas été une alerte de ce point de vue là, NDLR].

Quant aux banques, entre 2009 et 2019, le secteur bancaire de l'UE a perdu 500 000 salariés (*Les Échos*, le 13 octobre).

- Le constructeur taiwanais de composants électroniques TSMC est au centre de la tension entre les États-Unis et la Chine. Il a bénéficié premièrement du choix stratégique de la *Fableless*, c'est-à-dire la production de masse par des entreprises sans usines². Cela ne veut pas dire sans main-d'œuvre, mais de toute façon celle-ci compte peu dans un secteur très automatisé, à une époque où le coût de construction d'une usine moderne est de plus en plus élevé (il a été multiplié par 20 dans ce secteur et aujourd'hui 85 % des puces sont fabriquées *fableless*) ; deuxièmement, de l'effondrement des coûts de production³ et troisièmement, de son effet de taille pour inonder le marché et accroître ses marges pour de nouveaux investissements sur un marché rendu infini par le développement d'internet et des réseaux. Le fait qu'Apple l'ait choisi en construisant sa grande usine à Taïwan fait qu'il a quasiment déblayé le terrain, seul Samsung faisant encore de la résistance alors que le chinois SMIC n'est pas à la hauteur. La guerre économique dans ce secteur est largement influencée par les forces politiques puisque les États-Unis ont empêché TSMC de vendre à Huawei. L'Europe n'est pas totalement absente du secteur puisque le hollandais ASML fabrique des machines à graver (*Le Monde*, le 15 octobre).

Selon Sophie Bernard qui a écrit *Le nouvel esprit du salariat* (PUF, 2000), 80 % des salariés reçoivent des primes en compléments de salaires. C'est une pratique qui n'est pas nouvelle,

mais il s'agit aujourd'hui d'intégrer la notion de « rémunération variable » dans laquelle il s'agirait, pour le salarié, de « faire son salaire » (S. Bernard in *Le Monde, ibid.*). C'est comme si la logique des Trente glorieuses qui tendait à transformer la force de travail de capital variable et circulant en capital fixe (l'emploi à vie) s'était inversée, alors même qu'on n'a jamais tant entendu parler de « ressources humaines » et de nécessité de formation. Cette « preuve » de l'inessentialisation de la force de travail dans la valorisation du capital apparaît au plus haut point dans les difficultés actuelles de recrutement de personnel qualifié dans les secteurs de pointe, et ce, particulièrement aux États-Unis. Le modèle de la « société salariale » tel qu'il était décrit par Aglietta et Brender⁴ est aujourd'hui remis en question par la « révolution du capital ». Il ne s'agit plus simplement des « métamorphoses de la société salariale » comme l'indiquait leur titre éponyme de 1984 (Seuil), mais d'un changement de nature. Le salariat reste bien le cadre du rapport social capital/travail, mais dans un tout autre rapport de forces (cf. notre notion de « société capitalisée ») puisque c'est la concentration de force de travail dans l'usine ou/et l'entreprise industrielle qui en constituait l'archétype.

- L'administration Biden soutient que, si son plan pour les infrastructures est adopté, deux millions d'emplois seront créés. Mais si elle va au bout de sa logique, en misant notamment sur les énergies renouvelables, la plupart de ces emplois correspondront à des métiers relativement « neufs », qui demandent des compétences spécifiques. Et il faudra adapter la main d'œuvre. Or, se pose la question des formations, des reconversions et de l'adaptation aux nouveaux métiers. Déjà, avant la crise sanitaire, les États-Unis étaient le deuxième pays de l'OCDE qui investissait le moins sur ses travailleurs, seulement battu par le Mexique. Loin, très loin des pays d'Europe du Nord. Quand le Danemark consacre 1,96 % de son PIB aux politiques actives du marché du travail, pour encourager les reconversions et les retours à l'emploi (la France 0,87 %), les États-Unis sont à 0,1 %. Et ces dépenses fédérales ont été réduites de moitié depuis 1984. Le plan Biden prévoyait à l'origine 100 milliards de dollars pour le développement des compétences, dont une partie destinée aux minorités et aux quartiers défavorisés. Mais dans sa dernière version, le texte a été vidé de ces aides. La formation continue dépend en très large partie, aux États-Unis, du secteur privé. Si une entreprise n'est pas volontariste, ses salariés ne reçoivent aucune formation. Seuls certains États ont mis en place des parcours personnalisés, avec des formations gratuites ou accessibles. Le *Government Accountability Office* (GAO), équivalent de la Cour des comptes aux États-Unis, préconisait en avril de créer des comptes personnels de formation, ainsi que des incitations fiscales pour les entreprises qui formeraient leurs salariés. Le rapport critique le système des formations, aux États-Unis. « Certains programmes priorisent peut-être trop les embauches rapides des travailleurs, aux dépens d'un retour durable sur le marché du travail, sur un emploi qualifié », en outre, l'apprentissage ou la formation en alternance ne

sont pas développés aux États-Unis. Selon le département du Travail, seuls 0,3 % des salariés américains sont passés par ce type de formation — un chiffre dix fois inférieur à l'Europe. Sur le terrain les résultats sont pourtant excellents : 94 % des apprentis sont embauchés à la sortie de leur formation (*Les Échos*, le 12 octobre).

Interlude

- Bruno Le Maire, ministre du Travail : « Quand on est payé au niveau du SMIC, on approche quasiment 1500 euros net/mois ». *Libération*, le 4 novembre rappelle que le SMIC net est de 1260 euros/mois. Chercher l'erreur...

- À l'heure où la théorie de la valeur-travail de Marx n'est pratiquement plus revendiquée par personne, le patronat fait feu de tout bois par rapport aux mesures de Macron pour restreindre les effets de la légère tendance inflationniste qui se fait jour quitte à piocher dans l'idéologie de l'ennemi s'il faut maintenir, « quoiqu'il en coûte » le travail comme valeur à défaut de la valeur-travail ; ainsi, « Nous sommes sur une pente savonneuse, avec le risque de ne plus avoir une juste représentation de la valeur travail dans notre pays » dénonce Éric Chevée, son vice-président chargé du social au Medef (*Les Échos*, le 26 octobre).

- Google et sa filiale YouTube ont une manière bien à eux de fêter le 100^e anniversaire de la naissance de Georges Brassens. Certains internautes qui voulaient entendre sa bien innocente chanson « Vénus callipyge » ont eu la surprise de voir s'afficher un bandeau leur demandant de confirmer leur âge de +18 ans : Et il n'était pas question de se contenter de cocher une quelconque case « plus de 18 ans » : les amateurs devaient envoyer sur leur compte Google une photo de leur carte d'identité ou de leur permis de conduire pour avoir le droit d'entendre l'œuvre de Brassens. Comme le chantait Brassens, en conclusion de sa « Vénus callipyge », « au temps où les faux culs sont la majorité/Gloire à celui qui dit toute la vérité » ! (*Le Canard enchaîné* le 3 novembre).

- Politique « antidiscriminatoire » des quotas : un sondage récent montre qu'environ deux tiers des Américains sont en faveur d'une méritocratie pure — et ce même chez les Africains-américains (*Les Échos*, le 26 octobre).

- Toujours dans la politique de Gribouille, alors que Gabriel Attal, affirmait le 2 septembre, jour de la rentrée, que le statut vaccinal des élèves resterait protégé, le gouvernement qui refuse le risque d'une décision politique de vaccination obligatoire propose l'organisation d'un fichage médical et vaccinal généralisé pour les élèves de plus de 12 ans. Il devrait être organisé par les directions de collèges et lycées qui n'y sont pourtant pas favorables si on en

croit leur syndicat (*Le Monde*, le 22 octobre). Mais la FSU, syndicat majoritaire des enseignants, s'opposant par là à la FCPE des parents, semble y être favorable. Qu'est-il en train de négocier en coulisse en récompense d'un tel esprit moutonnier, on se le demande...

- Quelles sont les entreprises qui utilisent le plus la « finance verte », ces produits estampillés ESG (respectant les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance) ? Celles qui polluent ou celles qui participent à la lutte contre le changement climatique ? Les premières, bien sûr, comme le calcule une étude du cercle de réflexion britannique *New Financial*, qui doit être publiée mardi 26 octobre. Dans l'Union européenne, les sociétés polluantes (essentiellement les compagnies pétrolières et minières) émettent 43 % des obligations vertes ; les entreprises « propres » en représentent 7 % - le reste vient d'entreprises qui ne sont classées dans aucune de ces deux catégories extrêmes. « En tant que tel, ce n'est pas une mauvaise chose, précise l'étude. Cela démontre que les marchés de capitaux peuvent aider les entreprises à réduire les problèmes environnementaux ou sociaux qu'elles créent. » Certes. Mais cela signifie aussi qu'un investisseur qui achète un produit vert en pensant mettre son argent au service de la lutte contre le réchauffement climatique a de fortes chances d'aider Total, Shell ou BP à se financer. Le financement ira bien entendu à un projet « vert », par exemple le développement d'un champ d'éoliennes, mais en faveur d'une major du pétrole... « Il y a un vrai risque que le label ESG offre à ces entreprises une opportunité de pratiquer le "greenwashing" - le "verdissement" de leur image », s'inquiète William Wright, le directeur de *New Financial*. Cette crise de croissance donne aussi naissance à des produits financiers de plus en plus éloignés de la réalité des projets verts. L'ancien banquier Julien Lefournier et l'économiste Alain Grandjean décrivent dans leur livre, *L'Illusion de la finance verte* (L'Atelier, 243 pages, 21 euros), l'émergence de prêts et d'obligations « indexés sur la durabilité » (*sustainability linked bonds* - SLB). C'est le cas où l'investisseur prête de l'argent non pas pour un projet vert précis, mais à condition que l'entreprise réalise des progrès environnementaux ou sociaux (*Le Monde*, le 27 octobre).

Modélisation économique

- Les trois nouveaux prix Nobel d'économie viennent récompenser à nouveau (c'était déjà le cas avec Esther Duflo) des tenants de la micro-économie et des « expériences naturelles⁵ », un terrain plus concret et pragmatique que de rechercher une théorie macro-économique. [Autrement dit, plutôt que de construire des modèles théoriques d'explication des phénomènes économiques (comme le furent la « théorie de l'équilibre général », la « théorie des contrats » ou la « théorie des incitations », etc.) pour essayer de déterminer en quoi certaines théories générales devraient être revisitées, la science économique la joue

modeste et surtout cherche à jouer plus dans le champ maintenant consacré de la « science économique » plutôt que dans celui de « l'économie politique » . Cela a au moins le mérite de ne pas se contenter d'une litanie quasi journalistique pinaillant sur un ou 2 % d'augmentation déterminant une reprise ou non de l'inflation ou même de la stagflation [NDLR]. En effet, l'approche expérimentale essaie de trouver, soit dans les faits et les comportements étudiés soit dans une réalité créée pour les besoins de l'expérience, des terrains sur lesquels sont expérimentées des mesures comme une hausse (ou une baisse) de revenus, de qualifications, de formation, d'impôts, de main-d'œuvre, etc. [L'intention peut être louable, mais si c'est pour nous servir des banalités comme David Card (nommé) qui avait ainsi examiné avec Krueger les conséquences dans la restauration rapide de la hausse du salaire minimum décidée par le New Jersey au début des années 1990, le jeu n'en vaut pas la chandelle. En effet, en comparant ce qui s'était passé après cette décision dans cet État par rapport à ses voisins, ils avaient montré que la hausse n'avait pas entraîné de baisse de l'emploi, contrairement à ce que soutenaient maints économistes, NDLR]. « Ces résultats ont ensuite été contestés, mais ils ont beaucoup marqué les esprits » (*sic*), les conclusions des trois économistes sur l'évaluation des politiques publiques avaient déjà été établies il y a quarante ans par des sociologues comme l'Américain Peter Henry Rossi (1921-2006) pour qui la récompense du jury de la Banque de Suède témoigne surtout de la propension arrogante des économistes à vouloir coloniser tout le champ des sciences humaines et sociales au nom de la « scientificité » de leurs méthodes (*Le Monde*, le 13 octobre).

- Il en est de même pour ce qui est des règles d'indemnisation du chômage : elles n'ont rien d'anodin. Une étude publiée récemment apporte un éclairage intéressant sur l'impact des règles de l'assurance-chômage en France. Ioana Marinescu, professeur à l'université de Pennsylvanie, et Daphné Skandalis, professeur à l'université de Copenhague, ont analysé le comportement de 500.000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entre 2013 et 2017. Les exigences salariales, mesurées grâce aux salaires des offres auxquelles les demandeurs d'emploi postulent, augmentent avec la durée potentielle d'indemnisation. En contrepartie, elles diminuent à l'approche de la date de fin d'indemnisation. Ainsi, en France comme partout ailleurs, les règles de l'assurance-chômage, et notamment la durée potentielle d'indemnisation, exercent un effet significatif sur les comportements des demandeurs d'emploi. Une indemnisation plus généreuse accroît la durée du chômage, mais incite, en contrepartie, les chômeurs à accepter des emplois de moins bonne qualité, moins bien rémunérés (*Ibid*). Nos bons apôtres de l'économie font ainsi la preuve par 9 de ce que les politiques pointaient du doigt dès les années 80 : la fameuse « préférence française pour le chômage » et la nouvelle loi d'indemnisation du chômage qui vient d'entrée en vigueur est là pour rectifier le tir. Que ce type de mesures soit en grande partie contradictoire avec un objectif de bonne formation, compétence et *in fine* de hausse de compétitivité pour les

entreprises et l'État ne semble pas effleurer ces derniers.

- Le pouvoir d'achat des pensionnés baisse systématiquement chaque année depuis maintenant sept ans, avec parfois juste des mesures de protection sur les petites retraites. Et même si l'érosion est lente, les pertes sont irrémédiables, car quand le point d'indice des fonctionnaires d'État est gelé, leurs salaires augmentent tout de même de 1,5 % par an à l'ancienneté grâce au « glissement vieillesse technicité ». Quand le point d'indice des retraités est gelé, il n'y a rien pour compenser. Pourtant peu de bruit sur cette question (si on compare à celle de l'allongement de la durée d'âge ou de cotisation) car non seulement la moyenne des retraites est écrasée par leur grand éventail, mais les gouvernements, depuis Valls en 2014, ont choisi la méthode indolore parce qu'invisible du grignotage par l'inflation, même si cette dernière est faible (*ibidem*).

- Chiffrage de la pénurie hospitalière à laquelle sont confrontés de nombreux établissements. « De grands hôpitaux attractifs ont des problèmes de personnels jamais connus auparavant, d'après le docteur Thierry Godeau, responsable d'un centre hospitalier. Tout le monde sort « rincé » de la crise mais sans avoir le sentiment que le quotidien s'améliore, au contraire. À l'Assistance publique Hôpitaux de Paris (APHP), on dénombre 520 infirmiers de moins dans les établissements qu'il y a un an, selon les chiffres consolidés début septembre, pour près d'un millier de postes d'infirmiers vacants. Les recrutements intervenus durant le mois de septembre n'ont pu combler ce gouffre : 820 postes sont toujours à pourvoir. « La spirale infernale se poursuit, ajoute un syndicaliste des infirmiers CGC. Avec les départs, la poursuite des restructurations, des économies et des fermetures de lits dans les hôpitaux... la charge de travail des personnels augmente, le ratio infirmier/patient s'aggrave, ce qui provoque encore de nouveaux départs [...] Nous voyons aujourd'hui partir des piliers du service, des "anciens" » (*Le Monde*, le 13 octobre). Aujourd'hui, alors que le ministère estime que ces données sont loin d'être exhaustives, les suspensions effectives représenteraient « 0,7 % » du nombre de personnels de santé, soit près de 19 000 salariés.

Grandes manœuvres

- Guerre entre fractions capitalistes

Le résultat de la confrontation semblait plié d'avance. Trop puissants financièrement, trop pointus technologiquement, trop peu contraints réglementairement : face aux GAFA, les vieilles banques ne semblaient pas faire le poids. Et ce n'était qu'une question de temps avant que celles-ci ne soient reléguées au simple rang d'usines à crédit par les futurs Google

Bank, Apple Bank ou encore Amazon Bank. Deux ans et une crise sanitaire mondiale plus tard, la partie est toutefois loin d'être jouée. En témoigne le revirement de Google qui a annoncé en début de mois qu'il abandonnait son projet de compte bancaire, baptisé Google Plex. Les banques profitent quant à elles d'une forme de réhabilitation liée à la crise sanitaire. Longtemps vues comme étant à la source de la crise financière de 2008, elles assurent avoir fait partie de la solution cette fois-ci, en apportant un soutien indispensable à l'économie. Elles-mêmes sortent renforcées de cette période. Aux États-Unis comme en Europe, elles devraient afficher des résultats financiers historiques cette année. La crise sanitaire a en outre accéléré leur transformation numérique. Pour le lancement de sa nouvelle banque au Royaume-Uni, le géant américain JP Morgan a décidé de s'appuyer sur une nouvelle infrastructure informatique, inspirée des modèles cloud des géants de la « tech ». Elle sera déployée par une fintech, Thought Machine, fondée par des anciens de Google. Dans la banque, les GAFAs ne seront jamais très loin (Pascal Garnier pour *Les Échos*, le 13 octobre), [mais les interfaces ou interpénétrations risquent de se multiplier, chacun rognant un peu du domaine spécifique de l'autre comme cela s'était déjà produit entre banques et assurances dans le processus de globalisation financière, NDLR]. Ainsi, les banques ont aussi décidé d'adopter les forces de leurs adversaires en se diversifiant. Elles investissent par exemple dans les services immobiliers, le « leasing » automobile ou la téléphonie.

- Les contradictions des banques centrales

Le quantitative easing (QE pour les spécialistes) des banques centrales les a poussées à s'éloigner de leur mission d'origine depuis qu'elles ont été déclarées indépendantes à travers le processus de globalisation financière, à savoir : lutte contre l'inflation et soutien à l'investissement. Selon la Banque de France, le QE se définit comme suit : « L'assouplissement quantitatif, ou "quantitative easing" (QE) en anglais, est un outil de politique monétaire non conventionnelle [lire ne correspondant pas à la définition de mission des banques centrales indépendantes ; mais le rôle historique de ces banques, avant l'indépendance, allait bien au-delà de ces missions, NDLR]. Utilisé pour lutter contre le risque de déflation et de récession, il consiste, pour une banque centrale, à intervenir de façon massive, généralisée et prolongée sur les marchés financiers en achetant des actifs (notamment des titres de dette publique) aux banques commerciales et à d'autres acteurs. Ces achats massifs entraînent une baisse des taux d'intérêt. » Le QE a ainsi modifié le rôle de la banque centrale, qu'il a transformée en un sauveteur plus ou moins exigeant des banques et un acquéreur plus ou moins regardant de la dette publique [c'est le retour à leur rôle historique en quelque sorte, mais à travers le jargon « non conventionnel » des libéraux, NDLR]. Son adoption a montré que les circonstances pouvaient conduire à admettre, mais

aussi souhaiter, que la Banque centrale ne se limite pas à une interprétation tatillonne de ses missions. Les travaux de multiples économistes, de Maurice Allais à Thomas Piketty, ont montré que l'on accède à une croissance optimale si les taux d'intérêt à long terme sont égaux au taux de croissance potentielle, c'est-à-dire au taux de croissance de longue période, taux qui dépend quasi exclusivement de la quantité de travail et de sa productivité. Il est donc urgent que les banques centrales poursuivent l'action entamée par certaines de remontée des taux d'intérêt (États-Unis, Australie) pour les porter au niveau des taux de croissance potentielle. Et, il convient que, simultanément, elles maintiennent leur rachat de dette publique sur les marchés secondaires afin d'éviter tout risque de banqueroute. Leur but doit être de donner aux États le temps nécessaire à une réduction significative de leur endettement. (*Les Échos*, le 13 octobre). Garder deux fers au feu ; le pragmatisme plutôt que le conventionnel.

- Le plan Macron de développement pour 2030 est diversement évalué par les observateurs. Pour certains c'est du colbertisme bien tempéré par les sommes relativement modestes dédiées à une « réindustrialisation » saupoudrée sur dix secteurs. En effet, les « petits réacteurs nucléaires » du plan gouvernemental sonnent bizarrement par rapport à l'imaginaire habituel de la France puissance nucléaire de l'ère gaulliste et au projet concret de l'EPR de Flamanville ; le plan d'investissement prévoit aussi 6 Mds d'investissement dans les semi-conducteurs, soit 20 % du total... mais le géant taïwanais prévoit lui 100 Mds d'investissement d'ici 2024 et pour donner un autre ordre de grandeur, cette fois entre entreprises privées, il faut alors comparer ces 100 Mds aux 2Mds que l'entreprise franco-italienne STMicroélec consacrera à son usine cette année (*Les Échos*, le 14 octobre). Quant à l'objectif d'une production de 2 millions de véhicules électriques en 2030, alors que la production française en 2004 était de 3,7 millions, elle n'a rien d'extraordinaire du point de vue quantitatif et relève plutôt de la foi du charbonnier puisque Macron reconnaît que pour se faire, il faudrait que Renault et Stellantis (PSA) collaborent, ne serait-ce que sur la production de batteries, projet initial qui a échoué⁶. Enfin, l'accent mis sur l'électrique ne doit pas masquer le fait qu'en France en 2020, les SUV ont représenté 48 % de l'ensemble des voitures vendues à travers le monde. Donc, il ne suffit pas d'inciter à l'achat de véhicules électriques, il faut aussi taxer lourdement l'achat de SUV (Déclaration de Fatih Birol, directeur de l'agence internationale de l'énergie, *Le Monde*, le 14 octobre). Pour d'autres, il s'agit d'une opération dans la continuité des derniers gouvernements mais prenant la forme d'un effet d'annonce en rupture avec le « déclinisme » assumé ou critique qui définit les opposants politiques à Macron (*Les Échos*, le 13 octobre). « Un plan sans Plan » dit Ph. Escande dans *Le Monde*, le 14 octobre. La mode est, il est vrai, au discours performatif.

- **Suppression de l'ISF et « ruissellement »**

« L'observation des grandes variables économiques – croissance, investissement, flux de placements financiers des ménages, etc. –, avant et après les réformes, ne suffit pas pour conclure sur l'effet réel de ces réformes. En particulier, il ne sera pas possible d'estimer par ce seul moyen si la suppression de l'ISF a permis une réorientation de l'épargne des contribuables concernés vers le financement des entreprises », indique l'avis du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité, publié jeudi 14 octobre, « Les entreprises dont les actionnaires étaient jusqu'en 2017 assujettis à l'ISF n'ont pas investi davantage ensuite », explique Fabrice Lengart, le président du comité d'évaluation. Même flop sur les transmissions d'entreprises, là aussi réputées être entravées par l'IS. Concernant l'exil fiscal, le rapport note une baisse du nombre d'expatriations et une hausse du nombre d'impatriations fiscales de ménages français fortunés, si bien qu'en 2018 et 2019 le nombre de retours de foyers taxables à l'IFI dépasse le nombre de départs (340 contre 280 en 2019). « Cette évolution porte toutefois sur de petits effectifs », nuancent les auteurs Reste que ces réformes ont accru la concentration des dividendes chez les plus aisés : en 2017, 0,1 % de contribuables (38 000 foyers fiscaux) percevaient la moitié des dividendes, soit 7,6 milliards d'euros. En 2019 comme en 2018, cette même proportion de contribuables en perçoit les deux tiers, soit, avec la forte hausse des versements, 14,9 milliards d'euros (*Le Monde*, le 15 octobre). Outre le fait que la France revient dans la moyenne des pays riches en termes de taux de prélèvement sur les revenus du capital, passage de l'ISF à l'IFI a, en soi, représenté une perte de recettes fiscales d'environ 3 milliards d'euros (*Les Échos*, le 15 octobre).

- **Le nouveau commerce, les échanges et le prix**

• **Les expédients d'Amazon**

En tant que géant mondial du commerce en ligne, il peut être tentant de mettre en avant ses propres produits sur sa plateforme, plutôt que ceux des vendeurs tiers... L'agence Reuters accuse Amazon d'avoir cédé à cette pratique anticoncurrentielle en Inde. Citant des e-mails et des documents internes, l'agence de presse décrit comment des employés d'Amazon auraient manipulé les résultats de recherche affichés sur le site afin de s'assurer que des marques d'entreprise comme Amazon Basics apparaissent « dans les deux ou trois premiers résultats de recherche d'une catégorie ». La seconde accusation, plus sophistiquée, avance que le groupe de Jeff Bezos aurait repéré les produits « de référence », populaires auprès des clients, puis les aurait copiés. Par exemple, Reuters cite le cas d'une chemise, conçue par Amazon, dont le nombre de retours de la part des clients était en augmentation en raison de problèmes de taille. Les employés d'Amazon auraient copié les dimensions d'une autre marque, plus populaire sur la plateforme, afin de reprendre l'avantage. Le problème étant qu'Amazon exploite pour cela sa vaste mine de données internes. Cependant Amazon récuse

ces allégations. Dans une déclaration, le géant du e-commerce nie avec véhémence ces allégations, les qualifiant de « factuellement incorrectes et non fondées ». Néanmoins, ce n'est pas le premier pays où le géant américain est soupçonné de telles pratiques. L'an dernier, un article du *Wall Street Journal* révélait que des employés d'Amazon avaient étudié des données de vente internes pour les aider à écraser les vendeurs indépendants avec des produits concurrents. En Inde, Amazon fait par ailleurs déjà l'objet d'une enquête pour comportement anticoncurrentiel présumé (Reuters le 15 octobre).

• **Le commerce mondial progresse à une vitesse impressionnante...**

C'est une grosse surprise pour les observateurs, d'autant que l'on était dans une phase de ralentissement avant la crise sanitaire. Certains anticipaient un mouvement de démondialisation en sortie de crise avec tout un discours sur les relocalisations pendant la première vague du virus ; or, on assiste au contraire à une réaccélération ! C'est pourtant assez logique, car il n'y a pas eu de destruction de capital physique comme pendant une guerre, ni humain, ni financier, ni organisationnel, ni entrepreneurial comme dans une crise économique, les défaillances d'entreprises ayant été évitées (cf. J. Tavernier, dir INSEE, in *Les Échos*, le 15 octobre). Par rapport aux crises du XIX^e siècle et celle de 1930, cela constitue, avec l'intervention des banques centrales, la plus grosse différence. Aujourd'hui, les chiffres montrent que l'emploi en France est revenu plus vite à son niveau d'avant-crise que dans la plupart des autres pays. Mais l'activité partielle perturbe la donne. Le marché du travail fonctionne mieux et la baisse du taux de chômage n'est pas liée à la sortie d'une partie de la population active du marché du travail.

• **Les variations de prix de l'énergie**

La conjoncture actuelle ne peut manquer de renvoyer aux deux chocs pétroliers de 1973 et 1978 qui multiplièrent successivement d'un facteur quatre puis d'un facteur deux les cours du pétrole brut. De là se propagea une vague irrésistible de hausse des prix dans tous les secteurs de matières premières puis de l'économie tout entière, ouvrant l'ère de la stagflation. Aujourd'hui la hausse des prix s'est trouvée amorcée par la vivacité de la reprise qui suit la crise sanitaire. La Chine, nouvel acteur apparu depuis les chocs pétroliers, plus que dépendante d'énergie importée, a exercé une influence décisive sur ce déséquilibre. Du côté de l'offre, les grands pays exportateurs d'hydrocarbures, à l'instar de l'OPEP à l'époque, n'auront pas voulu — ou pu — accroître leur production pour répondre à la demande mondiale. Ainsi la Russie n'a pas dû être mécontente de rappeler à l'Europe sa dépendance gazière. La lutte contre le virus a engendré pire qu'une simple récession : la mise à l'arrêt de l'activité induite par le confinement généralisé. Plus profond a été le creux, plus rapide est le rebond de la demande, d'où le déséquilibre sur les prix. Déjà on voit s'enclencher le risque

d'une spirale prix-salaires, avec le pouvoir d'achat désormais promu première préoccupation des Français (Christian Stoffaes, *Les échos*, le 27 octobre). Et se profiler les rustines des aides d'État avec lesquelles on tente de panser les plaies les plus politiquement sensibles (la peur d'un nouveau mouvement Gilets jaunes), telles que « l'indemnité inflation » sur les carburants comme si c'était à l'État de répondre à la question du pouvoir d'achat sans que le patronat ne soit convié à la table (et les syndicats).

À la base, du moins en France, le prix de l'énergie est ce qu'on appelle un « prix administré », c'est-à-dire un prix dirigé par l'État. D'où la mise en place d'un dispositif de « bouclier tarifaire », annoncé par le gouvernement fin septembre, censé permettre de limiter la hausse du prix de détail réglé par la grande majorité des consommateurs, qui bénéficient encore d'un tarif réglementé de vente (TRV) — soit environ 23 millions de ménages sur 33 millions aujourd'hui en France, et plus de 2,5 millions de petites entreprises — ou bien d'un prix indexé sur ce dernier.

Alors pourquoi une hausse des prix de l'électricité puisque notre mix énergétique basé sur le nucléaire et l'hydraulique est largement abrité des fluctuations du marché mondial ? Là c'est l'intégration du marché européen, qui est en cause, dans le mix duquel le gaz occupe une place prépondérante. Comme le veut la loi du marché, le prix européen s'aligne sur le coût du moyen de production marginal, en l'occurrence celui des centrales à gaz. La responsabilité incombe aussi à la politique du climat communautaire, avec le développement spectaculaire des énergies renouvelables encouragé par les subventions et par l'augmentation brutale du prix. Comme une large partie de l'électricité est, dans l'Union européenne, produite avec des énergies fossiles (20 % avec du gaz et 13 % avec du charbon, mais c'est 6 % au total seulement en France), toute augmentation des prix du gaz, du charbon et du carbone se répercute mécaniquement sur le coût de production de l'électricité produite avec des énergies fossiles. Le prix de gros observé en France suit le prix de gros dans les pays limitrophes, car les marchés européens de l'électricité sont interconnectés. Le prix d'équilibre est égal au coût de production variable de la dernière centrale appelée, celle qui équilibre l'offre et la demande d'électricité. Les injections d'électricité éolienne ayant été plus faibles que prévu ces dernières semaines, ce sont les centrales à gaz qui déterminent le plus souvent le prix d'équilibre, au moment même où les prix du gaz et de la tonne de CO₂ grimpaient également (*Le Monde*, le 18-19 octobre).

En langage technique, on dira que c'est la production marginale de gaz qui réalise l'équilibre qui fait le prix. Cette question des prix de l'énergie se retrouve plus fondamentalement au niveau stratégique de la décarbonation. En effet, actuellement, il se produit une sorte de crise des ciseaux entre des investissements en forte baisse dans les énergies fossiles et très

carbonées puisque cela devient politiquement incorrect de les utiliser dans le cadre du réchauffement climatique, mais des investissements insuffisants dans les énergies renouvelables car les investisseurs regardent les politiques en place et restent circonspects sur une transition réelle. Dans cette mesure, les prix de l'énergie ne peuvent que continuer à augmenter à court terme. Un autre élément d'importance réside dans le financement des projets « verts » où on voit la préoccupation de rentabilité des investissements l'emporter en dernier ressort sur la volonté éthique. Le cœur du problème s'appelle le « devoir fiduciaire », cette obligation légale qu'ont les gérants de fonds de faire fructifier au mieux l'argent de leurs clients. « Le changement climatique est justement un échec des marchés, parce qu'on ne donne pas (encore ?) de valeur financière à l'environnement. Le secteur privé a un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique, de même qu'il avait rendu la révolution industrielle possible au XIX^e siècle. Mais ce ne sera faisable qu'une fois que les États auront créé les conditions nécessaires : mise en place de normes environnementales strictes, instauration d'un prix du CO₂... Ensuite, les investissements iront là où se trouvera la rentabilité à l'intérieur des nouvelles règles du jeu. En clair, les marchés ne s'autoréguleront pas » sans une intervention volontaire des États en ce sens (*Le Monde*, le 22 octobre).

- La Bourse

La part du capital des sociétés du CAC40 détenue par des investisseurs étrangers est tombée sous le seuil des 40 % l'année dernière, pour la première fois depuis 2002, selon des données de la Banque de France. Ce repli s'explique notamment par des choix d'investissement malheureux par les non-résidents durant la crise. La France fait figure d'exception : la plupart des Bourses européennes sont détenues à plus de 50 % par des non-résidents. Une des explications fréquemment avancées est le poids important des actionnaires familiaux, notamment parmi les champions de la cote. En outre, lors des crises, il est fréquent que les investisseurs américains – près d'un tiers des investisseurs non-résidents – se replient sur leur base domestique, ce qui explique probablement une partie de la décrue de l'année dernière. La détention d'actions par des investisseurs étrangers est bien plus importante ailleurs en Europe. Et contrairement au cas français, elle a tendance à s'accroître. Alors que les non-résidents détiennent seulement 36 % de l'ensemble des actions françaises, des petites aux grandes entreprises cotées, cette proportion monte à plus de 46 % en Italie, 57 % en Allemagne et jusqu'à 85 % aux Pays-Bas, qui attire de nombreuses sociétés étrangères grâce à sa fiscalité avantageuse (*Les Échos*, le 22 octobre).

Par ailleurs, la Bourse de Paris a profondément changé. En vingt ans, le profil de calcul de la pondération a évolué depuis 2004. L'indice parisien a adopté, comme les autres grands indices mondiaux, le système de la capitalisation boursière flottante. À partir de cette date, a

été pris en compte non plus le nombre total de titres, mais seulement ceux qui étaient réellement disponibles sur le marché. Ainsi, certaines sociétés contrôlées en grande partie par l'État ont vu leur poids dans l'indice fortement diminuer au profit d'entreprises à la capitalisation plus faible, mais au flottant plus large. Ce fut notamment le cas pour France Telecom, qui a dominé le CAC40 durant la bulle Internet alors même que la part du capital mise à la disposition du public était relativement faible (*Les Échos* le 3 novembre). Le champion mondial du luxe LVMH est aujourd'hui la première capitalisation du CAC40, devant L'Oréal et Hermès. En septembre 2000, c'était France Telecom qui dominait de toute sa hauteur l'indice parisien. Canal+ en est sorti en 2000, après la fusion avec Vivendi et l'américain Universal. Thomson Multimedia l'a quitté en 2007, TF1 en 2008, et Dexia, devenu un emblème de la crise des *subprimes*, en septembre 2010, en même temps que Lagardère (*ibidem*).

Temps critiques, le 4 novembre 2021

1. - Le contact humain devient un service en soi : par exemple la Poste propose des visites hebdomadaires aux personnes âgées pour 19, 90 euros/mois (*Libération*, *ibidem*). [[↔](#)]
2. - L'expérience n'est pas toujours concluante : ainsi, dès juin 2001 Serge Tchuruk, le patron d'Alcatel se prononçait pour un Alcatel entreprise sans usine. Le résultat fut ni usine ni entreprise ! [[↔](#)]
3. - La capacité de calcul d'une puce double tous les dix-huit mois à prix constants : une unité valait une maison hier, une feuille de papier aujourd'hui. [[↔](#)]
4. - Les métamorphoses de la société salariale, Calmann-Lévy, 1984. [[↔](#)]
5. - Comme pour le test d'un médicament en médecine, l'application de cette variable sur le terrain d'expérimentation est comparée avec un terrain « témoin » où elle n'a pas été appliquée (cf. l'article « le placebo » *Le Monde*, le 13 octobre). L'expérience la plus connue de David Card a été de mesurer l'effet de l'afflux massif de réfugiés cubains en 1980 sur le marché de l'emploi à Miami (salaires, types d'emploi, chômage) en comparant ce dernier à des marchés de l'emploi d'autres villes ayant au départ les mêmes caractéristiques que Miami, mais n'ayant pas connu un tel afflux. Ils ont ainsi « montré qu'il est indispensable de disposer d'un groupe traité et d'un groupe de contrôle pour mettre en évidence des relations de cause à effet », explique Pierre Cahuc, professeur à Sciences Po. « Ils ont développé et popularisé des méthodes permettant de dépasser les simples analyses de corrélation entre les variables afin de proposer des explications causales », ajoute Hippolyte d'Albis, professeur à l'École d'économie de Paris et président du Cercle des économistes. [[↔](#)]
6. - « Quand les acteurs français décident de ne pas coopérer, eux-mêmes délocalisent,

et vous avez le résultat de l'automobile française, qui a détruit beaucoup d'emplois durant les dernières décennies » a déclaré Macron. Il est de toute façon difficile de « réindustrialiser par la coopération quand règnent le grand dégraissage et la course à la productivité de court terme sans parler des échanges de cadres dirigeants entre les deux frères ennemis qui ne favorisent pas les choses. « La coopération entre Renault et PSA est une arlésienne, un vœu pieux évoqué depuis trente ans. Tout comme d'ailleurs les Allemands évoquent régulièrement une alliance BMW-Daimler », souligne l'ancien analyste Gaetan Toulemonde. Stellantis en fait d'ailleurs actuellement la démonstration avec son dépeçage d'Opel et le rapatriement de la production allemande d'Eisenach à Montbéliard, pour échapper aux contraintes de la cogestion à l'allemande déclare le syndicat IG Metall (Les Échos, le 13 octobre). Mais Macron veut-il instaurer la "préférence nationale" en économie ? "Emmanuel Macron n'a rien fait pour changer les choses lorsqu'il était ministre de l'Économie, c'est un peu fort de faire maintenant des reproches aux constructeurs", relève l'économiste, spécialiste de l'automobile, Bernard Jullien (Les Échos le 14 octobre). En tout cas cela laisse mal augurer du rapport entre État et secteur privé. Et ce n'est pas fini puisque Stellantis vient de passer un accord avec le coréen LG pour la production de batteries (Les Échos, le 19 octobre). Macron furieux ! [↔]